

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le mercredi 26 août 2015, à 19 h, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Yves Labonté;
Siège #2 : Monsieur Robert-Luc Blaquière;
Siège #3 : Madame Solange Tremblay;
Siège #4 : Monsieur Jean-Yves Thériault;
Siège #5 : Monsieur Jocelyn Caron;
Siège #6 : Madame Marielle Roy.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Danielle Marcoux. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Résolution 2015-08-285

Ordre du jour

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion d'ajournement 26 août 2015 Ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Programme d'aide financière à la voirie locale;
4. Réhabilitation du 7, boul. Joubert Ouest – Mandat au service de génie de la MRC de La Matapédia – Appel d'offres sur invitation pour le traitement des sols;
5. Caserne de pompiers :
 1. Facture EnGlobe Corp. – Règlement d'emprunt 2013-03 et 2015-01;
 2. Choix du terrain;
6. CN – Rue Boulay;
7. Fonds réservé – Gravière, carrière;

8. Règlement 2012-03 – Rues du village – Paiement de factures;
9. Programme ClimatSol;
10. Gestion des clés – Engagement;
11. Affaires nouvelles :
 1. AFÉAS – Tricot-graffiti;
 2. _____;
 3. _____;
12. Période de questions;
13. Prochaine réunion – 8 septembre 2015;
14. Levée de la séance.

-
3. Dépôt, par monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, d'une lettre du MTQ concernant la résolution 2014-11-493. Le ministère des Transports du Québec nous fait aussi part, dans cette lettre, des différents programmes de subventions offerts pour l'entretien du réseau routier.
-

Résolution 2015-08-286

Réhabilitation du 7, boul. Joubert Ouest – Mandat au service de génie de la MRC de La Matapédia – Appel d'offres sur invitation pour le traitement des sols

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater le service de génie de la MRC de La Matapédia à lancer l'appel d'offres sur invitation pour le traitement des sols dans le projet de réhabilitation du 7, boul. Joubert Ouest.

Résolution 2015-08-287

Règlement 2013-03 et 2015-01 – Facture d'EnGlobe Corp.

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 900169735 à l'entreprise *EnGlobe Corp.* au montant de 773.47 \$, taxes incluses, pour des frais d'honoraires professionnels dans le projet de construction d'une caserne de pompiers.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 706.28 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même les règlements 2013-03 et 2015-01. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ, pour un montant total de 67.19 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2015-08-288

Caserne de pompiers – Choix du terrain

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu majoritairement, à 4 voix contre 2, par les membres du conseil municipal de Sayabec d'implanter la caserne de pompiers sur le lot 5 515 252 situé sur la rue de l'Église.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à faire les démarches nécessaires auprès de l'entreprise EnGlobe Corp. afin de réaliser les tests de sol permettant d'évaluer la capacité portante et la teneur des sols de ce terrain.

-
6. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi aux membres du conseil concernant des plaintes reçues selon lesquelles des gens auraient fait du vandalisme sur le réseau du CN à la hauteur de la rue Boulay. Un responsable du CN est venu faire l'inspection des rails et n'a décelé aucune anomalie. Une surveillance plus accrue dans le secteur sera demandée.
-

La séance est suspendue quelques minutes pour une courte de pause à compter de 19h45. La réunion reprend au retour de tous les conseillers, soit à 19h47.

Résolution 2015-08-289

Fonds réservé – Gravière, sablière

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une partie de la facture 4654 à l'entreprise *Les pavages des Monts inc.* au montant de 18 295.88 \$, taxes incluses, pour des travaux d'asphaltage sur la route Pouliot.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 16 706.57 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le fonds réservé – Gravière, sablière. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ, pour un montant total de 1 589.31 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2015-08-290

Règlement 2012-03 – Rues de la municipalité – Paiement à Les Pavages des Monts inc.

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser

le paiement des différentes factures jointes au tableau ci-bas à l'entreprise *Les Pavages des Monts inc.* au cout total de 150 389.65 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection et d'asphaltage de certaines rues.

Règlement 2012-03 – Rues du village								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Pavages des monts	1042	603.25 \$	60.17 \$	30.16 \$	30.09 \$	633.34 \$	693.58 \$	29-juil-15
	4654 (En partie)	130 533.25 \$	13 020.69 \$	6 526.66 \$	6 510.35 \$	137 043.59 \$	150 080.60 \$	22-juil-15
	4676	-334.45 \$	-33.36 \$	-16.72 \$	-16.68 \$	-351.13 \$	-384.53 \$	22-juil-15
TOTAL		130 802.05 \$	13 047.50 \$	6 540.10 \$	6 523.76 \$	137 325.80 \$	150 389.65 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 137 325.80 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2012-03. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ, pour un montant total de 13 063.86 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

-
9. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, informe les membres du conseil que la municipalité de Sayabec a mis en place un nouveau système pour la gestion des clés en circulation et qu'elle procède actuellement à l'inventaire des clés en circulation pour les différents édifices municipaux (excepté le centre communautaire). Un formulaire d'engagement préparé par madame Isabelle Bouchard, secrétaire, leur est remis afin de savoir les clés que chacun a en sa possession. Une fois rempli, ce formulaire devra être rapporté à madame Bouchard, qui s'occupera du cartable de gestion des clés.
-

Résolution 2015-08-291

Programme ClimatSol

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la municipalité de Sayabec s'engage, tel qu'exiger à la section 7.3 du cadre normatif du programme ClimatSol, à décontaminer le lot 4 348 871 pour en faire un espace vert avec un nombre suffisant d'arbres pour qu'à maturité, la superficie occupée par l'ensemble de leurs cimes atteigne un minimum de 25 % de la superficie du terrain. Les arbres sélectionnés devront pouvoir atteindre à maturité une hauteur minimum de 5 mètres.

Par la même résolution, les membres du conseil confirment qu'ils ne réaliseront pas l'implantation de la caserne de pompiers sur le terrain situé à l'est du lot numéro 4 348 871 considérant que ce terrain ne répond pas aux exigences quant à la capacité portante du sol.

Par la même résolution, les conseillères et conseillers autorisent monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que

madame Danielle Marcoux, mairesse, à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents nécessaires dans ce dossier.

Résolution 2015-08-292

AFEAS – Tricot-graffiti

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'AFÉAS de Sayabec et le Centre de femmes de la Vallée à faire des tricots-graffitis sur le Canon situé dans le parc au Tournant-de-la-Rivière.

Affaires nouvelles :

1. Madame Marielle Roy, conseillère, informe les membres du conseil qu'une rumeur circule à l'effet qu'il ne serait plus autorisé d'organiser des marches dans les rues de la municipalité. Il s'agirait d'une nouvelle réglementation provinciale. Des vérifications seront faites à ce sujet.
-

Résolution 2015-08-293

Levée de l'assemblée

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20 h 01.

Danielle Marcoux,
mairesse

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier